

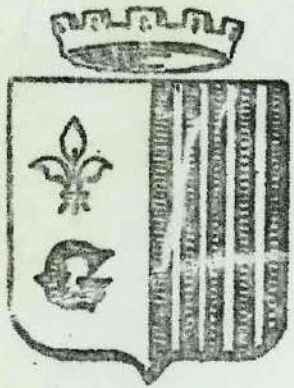
1942

n° 41

4041



LA TRIBUNE DE GUILLAUMES

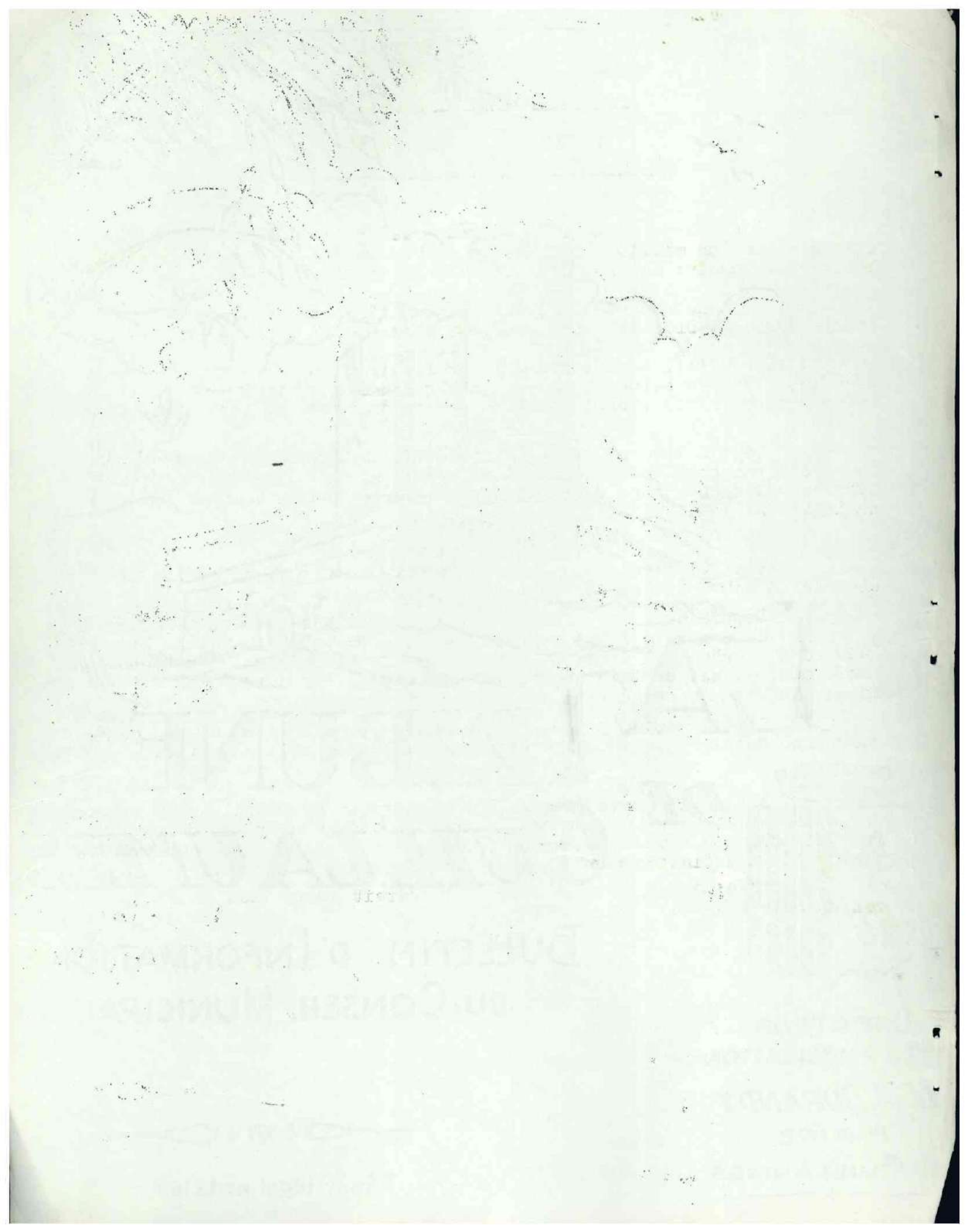


BULLETIN D'INFORMATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
D. M. DURANDY
MAIRE
DE GUILLAUMES



Dépôt légal n° 12165



L' EDITORIAL DU MAIRE

A six mois de la mise en route de la troisième chaîne, il existe encore un million d'habitants en France qui ne peuvent prendre la première chaîne et deux millions 1/2 la deuxième chaîne.

Fort heureusement à Guillaumes, il en est tout autrement depuis 1965. Et bientôt, nous pourrons disposer de la 2ème chaîne.

En effet, le département, poursuivant son effort d'équipement très important en cette matière a subventionné à un taux très élevé les travaux nécessaires pour la mise en oeuvre de cette importante amélioration.

Le financement étant donc assuré, le syndicat intercommunal peut donc passer à l'exécution et il n'est pas présomptueux d'espérer que nos téléspectateurs pourront tourner le bouton de la deuxième chaîne avant la fin de l'année.

Une autre nouvelle intéressante est celle de la remise en état de la route du Col des Champs.

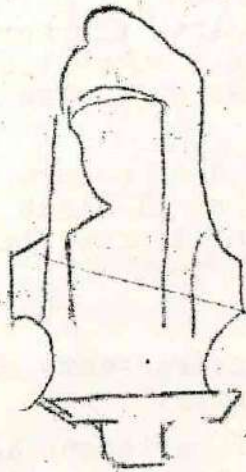
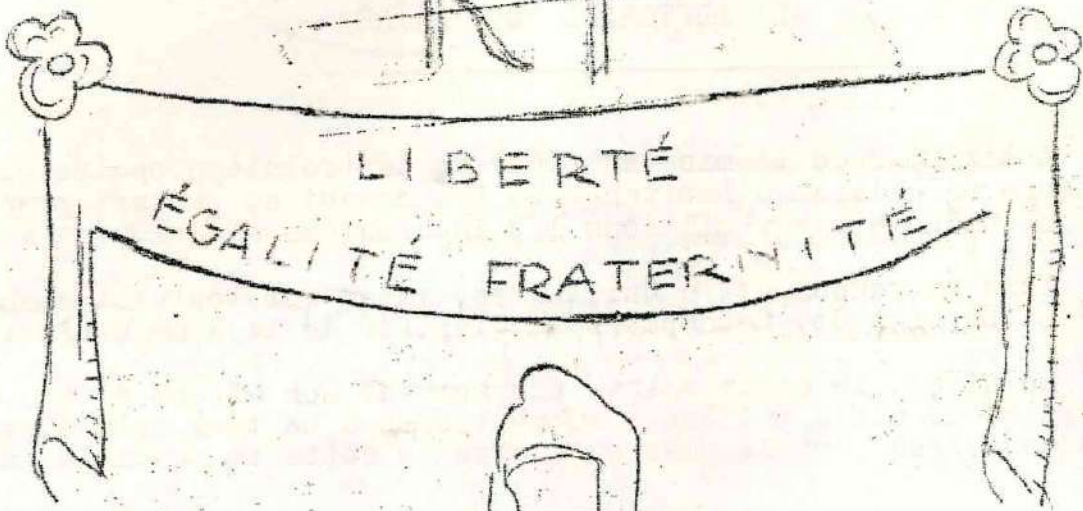
Depuis deux ans, le Département des Alpes- de Haute-Provence a terminé de son côté la rénovation de cette route intervallée. Et, aujourd'hui grâce aux crédits accordés par le Département des Alpes-Maritimes, il est certain que le versant sur le Var sera terminé avant la fin de l'année ou au plus tard au printemps prochain.

L'utilisation de cette route apportera certainement une plus-value non négligeable dans l'économie de la Haute Vallée du Var.

Enfin , je suis heureux d'annoncer que le projet de la maison de jeunes qui comporte en outre, la construction d'un bâtiment vestiaire avec salle de réunion dans les terrains de là le Var près du tennis, vient d'être définitivement approuvé par Monsieur le Préfet.

L'adjudication de ces travaux devrait avoir lieu avant la fin du mois d'août.

RF



Depuis le précédent numéro de la Tribune, le Conseil Municipal s'est réuni le 3 avril et le 8 Mai.

Les affaires suivantes ont été mises en délibération :

OUVERTURE DU CHEMIN DE DESENCLAVEMENT DU QUARTIER DE LARTON

A la suite de l'enquête qui s'est déroulée du 20 au 28 Mars, le Conseil Municipal a été appelé à se prononcer de nouveau sur ce projet. A la suite de cette enquête, Monsieur le Commissaire-Enquêteur a conclu à l'utilité publique de ce chemin.

Au cours de sa délibération, le Conseil Municipal après avoir approuvé de nouveau ce projet a tenu compte des observations présentées par l'Office National des Forêts sur un point technique relatif à la construction de ce chemin.

Actuellement, ce projet est à la Préfecture en vue d'obtenir la subvention départementale sollicitée.

FRAIS DE GESTION DE L'ECOLE DE VALBERG

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le décompte des frais de gestion de l'école de Valberg (éclairage, entretien et chauffage) établi par la Commune de Péone dont le montant s'élève à la somme de 7.538,95 F.

En accord avec la Commune de Péone, la quote-part de Guillaumes s'élève pour l'année 1971, compte-tenu du nombre des élèves à 18,58 % soit la somme de 1.400,74 F.

Le Maire demande au Conseil Municipal de payer le montant de 1.400,74 F en prélevant cette somme à l'article 826 "Charges sur exercices antérieurs", du budget primitif 1972.

DECOMPTE DES TRAVAUX CHAPELLE ET MURS DU CIMETIERE QUARTIER VEYNAS

M le Maire soumet au Conseil Municipal le décompte des travaux effectués pour la réfection de la Chapelle et aux murs du cimetière quartier Veynas.

Ce décompte s'élève à la somme de 10.163,98 F.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

1°) approuve le décompte.

2°) sollicite le versement de la subvention départementale de 4.066 frs allouée par la Commission Départementale dans sa séance du 14 février 1972.

TAXE DE 5% SUR LES REMONTEES MECANQUES

Sur la proposition de Monsieur le Maire, qui fait remarquer que la Commune de Guillaumes a concédé l'exploitation d'un engin de remontées mécaniques à la Société des Téléphériques Français (Télési de Vasson) et sur la possibilité d'instaurer une taxe assise sur les recettes brutes provenant de la vente du titre de transport, le Maire ajoute que le taux maximum de cette taxe est de 5% et que de plus, elle est applicable sur la Commune de Guillaumes à Valberg, en raison du classement en station de sports d'hiver et d'alpinisme depuis le 19 Juin 1969.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que le montant de cette taxe est instauré au taux maximum de 5%.

ASSURANCE DES BIENS COMMUNAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé à la Société d'Assurances la S.A.M.D.A de bien vouloir prendre en compte de risques la Chapelle St-Jean du Hameau de Saint-Brès et d'autre-part de bien vouloir modifier la précédente police en vue de l'extension des garanties en raison de la Station des Sports d'hiver de Valberg qui fait partie de la Commune de Guillaumes.

En conséquence, le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer la nouvelle police n° 06 202 9214 054.002 qui annule et remplace la police n° 06 202. 9214. 053. 001.

En outre, le Maire est autorisé à payer le complément de prime dont le montant s'élève à la somme de 83,81 F qui sera prélevé art 638 " Assurances ".

Le Conseil Municipal adopte.

PRIX DE VENTE DES CONCESSIONS AU CIMETIERE.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'établir le prix de vente des concessions au cimetière en raison du projet d'agrandissement actuellement en cours.

Le Maire ajoute que la fosse commune existante dans l'ancien cimetière n'a été utilisée durant ces cinq dernières années que trois fois tandis que le nombre des inhumations pour cette période s'est élevé à 33.

Dans ces conditions, le terrain actuellement affecté à la fosse commune remplit largement les besoins de la population.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création de concessions trentenaires et perpétuelles.

Les concessions trentenaires seront concédées au prix de 400 Frs le m² soit 800 Frs (Huit cents francs) par concession.

Les concessions perpétuelles seront concédées au prix de 800 frs le m² soit 1.600 frs pour une superficie de 2 m² minimum.

Le présent règlement est valable pour tout l'ensemble du cimetière et sera appliqué pour le renouvellement éventuel des concessions.

AVENANT AU BAIL DE LA PHARMACIE

M le Maire donne connaissance d'une lettre de Madame LILLET, Pharmacien à Guillaumes par laquelle celle-ci fait part qu'elle a vendu sa pharmacie à Madame ALARY à compter du 1er mai 1972 et demande que soit passé au nom de celle-ci le bail de location dont elle était titulaire de l'immeuble dans lequel se trouve son officine.

Le Conseil Municipal adopte et donne mission au Maire de rédiger un avenant audit bail.

LOYER DES GARAGES

Sur la proposition de M le Maire, le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix du loyer des garages communaux qui n'ont pas été augmentés depuis 1968.

Le nouveau prix sera porté

à 35 frs mensuel pour les petits garages

et à 45 frs mensuel pour les grands garages

Le Conseil Municipal adopte.

LOYER APPARTEMENT AU-DESSUS DE LA MAIRIE

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de location à titre précaire et pour une durée de un an, d'un local inoccupé, comprenant 1 chambre, 1 cuisine et 1 salle d'eau situé dans l'immeuble de la Mairie au prix de 1.000 frs annuel.

Cette demande est formulée par M ARINI.

Le Conseil Municipal adopte et autorise le Maire à signer le bail.

Pour le moment, il n'est pas possible de consentir un bail de longue durée en raison des travaux d'aménagement prévus dans l'immeuble de la Mairie et qui sont déjà subventionnés par le Département.

ROLE DES ABONNEMENTS A L'EAU

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du rôle des abonnements à l'eau pour l'année 1972, l'approuve et l'arrête à la somme de trente trois mille huit cent soixante dix huit francs vingt sept centimes (38.878,27 F) ce qui représente le prix unitaire de 0,33 le m³.

ROLE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du rôle des sommes à recouvrer pour l'assainissement, année 1972, l'approuve et l'arrête à la somme de seize mille trois cent quarante six francs seize centimes (16.346, 16) F ce qui représente le prix unitaire de 0,24 F le m³.

CHEMIN DE VILLETALE

A la suite de l'enquête publique ouverte à G uillaume du 17 au 26 avril 1972 et à la suite du rapport de M le Commissaire Enquêteur le Conseil Municipal a été appelé à prendre la délibération suivante :

Le Maire expose au Conseil Municipal :

1°) que par délibération du 26 Janvier 1969, celui-ci a décidé l'ouverture du chemin rural du hameau de Villetale.

2°) que le projet a été établi par le Service de l'Equipement et du Logement faisant apparaître un montant de travaux de 100.000 frs.

3°) qu'une enquête a été effectuée en application de l'ordonnance du 7 janvier 1959 et de l'arrêté ministériel du 28 Juillet 1961 en vue de l'élargissement et de l'ouverture du chemin rural de Villetale, 1ère tranche et du classement de celui-ci dans la voirie rurale de la Commune.

4°) que Monsieur le Commissaire Enquêteur dans son rapport du 28 avril 1972 a conclu que ce projet d'élargissement et d'ouverture du chemin rural du Hameau de Villetale mérite d'être favorablement accueilli et classé d'utilité publique.

5°) le Maire expose au Conseil Municipal qu'un propriétaire, M. Frédéric SALICIS a demandé au Commissaire-Enquêteur la réfection intégrale d'un mur qui risquerait d'être touché par le tracé de ce chemin. D'après les renseignements obtenus auprès des services de l'Equipement et du Logement qui ont établi le projet, le tracé ne doit pas toucher le mur en question. De ce fait, la réclamation de M Frédéric SALICIS est sans objet.

6°) Une deuxième observation au cours de cette enquête a été faite par M ASTIER qui tout en autorisant l'occupation du sol demande une indemnité de 1.200 frs. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après une conversation qu'il a eue avec ce dernier, celui-ci est maintenant décidé à lever cette demande d'indemnité.

7°) Une troisième observation a été présentée par M. TOUHE Paul Eugène mais celle-ci est sans objet car elle ne concerne pas le tracé de l'ouverture prévue dans ce projet.

Dans ces conditions, le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce projet d'ouverture et décide de classer ce chemin dans la voirie rurale.

Le financement de ce projet étant intégralement réalisé, le Conseil Municipal décide la mise en adjudication publique dans le délai le plus bref et charge M le Maire de fixer la date de cette adjudication.

CHEMIN RURAL DE VEYNAS - 2ème TRANCHE

APPROBATION DES DECOMPTES

M le Maire soumet au Conseil Municipal les décomptes définitifs des travaux de construction du chemin rural de Veynas (2ème tranche) exécutés par l'Entreprise DAUMES et l'Entreprise MILET.

Le décompte récapitulatif fait ressortir le montant définitif de la dépense à 99.730, 99 F se répartissant comme suit :

- Décompte des travaux à l'entreprise exécutés par M. MILET (approuvé par M le Préfet le 12 Novembre 1971)		53.910, 00 F
- Décompte des travaux à l'entreprise exécutés par M. DAUMAS.....		30.496, 75 F
- Relevé sur somme à valoir :		
Travaux Milet	11 085, 73	
Travaux Daumas	105, 78	
Facture Ets Ciaï	258, 30	
Honoraires	<u>3 874, 43</u>	
	Total.....	<u>15.324, 24 F</u>
	Total définitif de la dépense.	<u>99.730, 99 F</u>

Ce montant étant inférieur au montant du projet financé suivant délibération du 31 Mai 1970, le Maire propose au Conseil d'approuver les décomptes tels qu'ils lui sont présentés.

Entendu l'exposé du Maire, après examen des décomptes et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1°) d'approuver le décompte définitif des travaux exécutés par l'Entreprise DAUMAS arrêté à la somme de 30.496, 75 F.

2°) d'approuver le relevé sur somme à valoir de l'ensemble des travaux arrêté à la somme de 15.324, 24 F.

3°) d'approuver le décompte récapitulatif général et définitif de la dépense arrêté à la somme de 99.730, 99 F.

4°) de rappeler que la dépense est intégralement financée suivant délibération du 31 Mai 1970.

5°) de solliciter de Monsieur le Préfet l'approbation de la présente délibération.

EVACUATION DES BLESSES à VALBERG

En vertu de la réglementation actuelle sur la sécurité des pistes de ski, la Commune est dans l'obligation d'assurer le transport des blessés depuis la piste elle-même jusqu'au centre de secours de Valberg. Le Centre de secours tenu par les C.R.S. est situé dans le bâtiment administratif. C'est la raison pour laquelle, le véhicule Renault appartenant à la Commune a été affectée cet hiver à ce service.

Le Centre de Sécurité l'a utilisé pour douze transports de blessés. En vertu de cette même réglementation chaque blessé est redevable de la somme de 150 frs.

C'est la raison pour laquelle le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la délibération suivante en vue de l'établissement du titre de recettes pour un montant de 1.800 frs.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir des titres de recettes relatifs aux évacuations des blessés atteints dans la Station de Valberg sur le territoire de la Commune de Guillaumes.

Il s'agit évidemment des blessés secourus par les soins du Service municipal mis en place et dont le montant unitaire a été fixé par le Comité National des Stations de Sports d'Hiver (150 frs par secours).

Le Conseil Municipal adopte.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE GUILLAUMES

Nous entrons maintenant dans les phases décisives de ce projet qui remonte à une dizaine d'années.

En effet, l'adjudication a eu lieu comme prévu le mercredi 12 avril et c'est l'entreprise Ernest PONS qui a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 16 %.

Cette adjudication ayant été approuvée par Monsieur le Préfet, les travaux sont déjà commencés depuis trois semaines et il est prévu qu'ils seront terminés avant la fin de l'année.

Par ailleurs, le Conseil Municipal comme nous l'avons dit plus haut a approuvé le règlement tarifaire. Il n'est peut-être pas inutile de préciser cette délibération.

En pratique, nous mettons à la disposition des personnes intéressées des concessions de 2 m² comme la loi nous y a obligé au prix de 1.600 frs, des concessions de 3, m² 15 (6 cercueils) au prix de 2.520 frs, enfin des concessions au prix de 4 m² 41 (9 cercueils) au prix de 3.528 frs.

De plus, il existe des concessions dites trentenaires de 2 m² au prix de 800 frs.

Certains diront peut-être que ces prix sont élevés, c'est pour quoi, il n'est peut-être pas inutile d'établir le prix de revient de ces travaux d'agrandissement.

Il y a eu d'abord l'achat du terrain en 1964 au prix de 9.500 F, il y a eu ensuite le déplacement de la voie communale dont le montant s'est élevé à 50.000 frs sur lesquels la Commune a participé pour la somme de 17.500 frs, enfin le montant des travaux prévus s'élève à la somme de 250.000 frs sur lesquels la part communale représente 150.000 F

Cette part communale ayant été réalisée sous forme d'emprunt, il convient de tenir compte des frais financiers des quinze années auquel le budget communal devra faire face ce qui représente la somme de 273.196,05 F.

En définitive, le montant des dépenses pour cet agrandissement s'élève à la somme de 300.196,05 F simplement pour la part communale sans tenir compte des subventions accordées.

Quand on examine le plan du cimetière, il apparait qu'il existe 72 concessions dont le prix de vente représenterait en totalité ce jour la somme de 149.040 frs.

Comme on voit, le prix de vente ne permet pas de couvrir la totalité de la dépense, il n'en couvre qu'une partie.

Il est certain qu'à l'avenir, il sera nécessaire si les demandes sont trop fortes ce qui est possible, compte tenu des prix pratiqués ailleurs, d'augmenter le tarif actuellement en vigueur.

ADJUDICATION DU CHEMIN DE VILLETALE

Nous sommes heureux d'informer que Monsieur le Préfet a approuvé le projet du Chemin de Villetale à la suite de l'enquête faite récemment. De ce fait, l'adjudication aura lieu le 13 Juillet à la Mairie de Guillaumes à 11 heures sous la présidence de Monsieur le Maire assisté de deux conseillers municipaux.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Cette année, le Conseil Municipal a dû procéder à une augmentation des rôles de l'eau et de l'assainissement.

Ces deux rôles qui, depuis 1968 étaient restés immuables ont été portés au montant de 33.878 frs pour l'eau et à 16.346 frs pour l'assainissement.

De ce fait, il résulte une augmentation par rapport à 1968 de 9.435 frs pour l'eau et de 4.553 frs pour l'assainissement.

Ces deux augmentations sont motivées par la prise en compte dans les services de l'eau et de l'assainissement des emprunts contractés par la Commune pour le projet d'assainissement qui vient d'être terminé et est pour le projet de remise en état du réseau de Guillaumes-Chef lieu.

De plus pour équilibrer les services de l'eau et de l'assainissement, il a été nécessaire de tenir compte de l'augmentation des salaires qui a eu lieu durant ces quatre dernières années.

TRAVAUX COMMUNAUX

ASSAINISSEMENT DU QUARTIER DES PLANS ET CONSTRUCTION DE LA
STATION D'EPURATION DU QUARTIER DES ROBERTS

Les installations de la station d'épuration au quartier des Roberts ont été définitivement mises en fonction depuis le début du mois de mai, ainsi que la station de pompage des eaux usées de la ville.

Les riverains des nouveaux réseaux, quartiers St Jaumes et les Plans, peuvent dorénavant faire procéder à leur branchement définitif sur ces collecteurs.

Ajoutons que les deux anciennes stations d'épuration de la ville, situées en bordure du Var dont le fonctionnement était devenu inexistant et qui répandaient suivant la direction des vents des odeurs désagréables ont été vidangées et sérieusement désinfectées par une entreprise spécialisée.

INSTALLATION DE L'ECLAIRAGE INTENSIF DANS LA TRAVERSE DE
GUILLAUMES -

L'Entreprise GUILLOT qui avait été déclarée adjudicataire à la suite de l'appel d'offres du 2 novembre 1971 s'est mise à l'oeuvre dès fin avril.

A ce jour, le gros des travaux est effectué, il reste à tirer quelques longueurs de câbles et à assurer les branchements à partir des postes de transformations E D F, l'ensemble pourra être mis en fonction dès les prochains jours.

Rappelons que ces travaux qui ont été conduits avec diligence intéressent, la traverse de Guillaume, R N 202 depuis le passage des Roberts jusqu'à la route de Sauze, sortie nord du village ainsi qu'une antenne sur le C.D 28 intéressant le quartier St Jaumes et une autre antenne sur le C D 29 dont les postes d'éclairage à double foyer éclaireront également le champ de foire jusqu'aux garages communaux.

Signalons que les candélabres aériens à foyers fluorescents qui éclairaient la traverse de Guillaume vont disparaître à l'exception des candélabres verticaux de la place de Provence dont le système d'éclairage sera transformé.

Le rabais substantiel consenti par l'entreprise permettra probablement l'extension de ce réseau d'éclairage public. Dans ce but, un ordre de priorité a été établi.

Ont été retenus dans cette priorité,

La pose de projecteurs fixes pour l'éclairage des ruines du vieux château. Comme il s'agit là d'un site classé, l'agrément de Monsieur l'architecte des Monuments Nationaux a dû être sollicité et obtenu sous certaines conditions.

Son tenvisagés également la pose de l'éclairage public dans le Hameau des Roberts et probablement sur le pont traversant le Var et conduisant au jardin d'enfants.

Certains pensent peut-être que cet éclairage est trop poussé mais il convient de remarquer qu'il ne pouvait en être autrement car il s'agit de l'éclairage d'une route Nationale et de routes départementales sur lesquelles l'intensité de l'éclairage est règlementé.

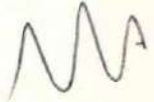
ELECTRIFICATION RURALE

Dans le programme d'électrification rurale pour l'année 1971, a été retenu pour la commune de Guillaumes, l'extension du réseau électrique vers le quartier de Là le Var, ainsi qu'au hameau de Veynas, vers les nouvelles résidences de la Chapelle Saint-Jean.

Ces travaux ont été adjugés par le Syndicat Départemental d'électricité et retenus par l'Entreprise GUILLOT à qui les ordres de services d'études et de construction des lignes ont été adressés par les services compétents.

Dans le programme 1972, ont été sollicités l'inscription pour l'électrification du Hameau des Points, et l'extension du réseau dans le quartier des Roberts et du Castagniers.

R.G.



DE TOUT RIONS UN PEU !...

EDITIONS DE ROMANS POLICIERS - Il faudrait mettre un peu plus de vie dans votre roman. - C'est bon, je vais rajouter quelques cadavres.

Je ne veux pas vous marier..... Votrefiancé est ivre.
- Je sais bien ; mais quand il est à jeun, il ne veut pas se marier.

ERREUR N'EST PAS COMPTE -Après avoir déjeuné dans un restaurant, un client appelle le patron pour le féliciter ;

- Je suis très content !... Tout était excellent et les prix sont vraiment raisonnables.

- Oh !... Excusez-moi, monsieur dans ce cas, c'est que la caissière s'est trompée en faisant l'addition...

DE LA CONCORDE à CHARENTON - L'instituteur veut essayer de donner à ses élèves une idée de la forme de la terre :

- Toi Henri ! réfléchis bien ! Si je me mettais à creuser un trou bien vertical au milieu de la place de la Concorde, où est-ce que cela me conduirait ?.... Bien, Monsieur, tout droit à Charenton.

TENDRES PROJETS - Ces deux fiancés se promènent en bavardant tendrement. - Ah ! qu'il me tarde d'être mariée dit la jeune fille. Comme ça, je pourrai partager vos peines et vos soucis.

- Mais ma chérie ! je n'ai ni peines ni soucis !..

- Oh ! quand nous serons mariés, vous en aurez !.....

LES VACANCES, c'est SACRÉ.... Ce jeune homme est convoqué par le chef du personnel : - Comment ! Vous demandez huit jours de congé pour vous marier, alors que vous êtes rentré hier de vacances !

- Oui, Monsieur.

- Mais pourquoi n'avez-vous pas profité de vos vacances pour vous marier ?.... Mais Monsieur.... je ne voulais pas les gâcher !

DENTISTE ET FOOTBALL - Le directeur furieux, convoque un de ses employés ; - Comment ! Hier, vous m'avez demandé votre après-midi pour aller voir votre dentiste... Or, un de mes amis vous a reconnu, vous étiez au stade de football ! Vous m'avez donc menti !...

- Mais pas du tout, Monsieur le Directeur ! ... bredouille l'employé Je ne vous ai pas menti ! c'est mon dentiste qui était gardien de but.

BON DEBUT - Deux amis parlent de leur vie conjugale - Moi, ma femme est très dépensière ; ...La mienne aussi. Alors je lui ai acheté un livre qui s'intitule " Comment faire des économies dans son ménage".

- Et tu crois que ça aura un résultat ?...

- Oui, elle m'a déjà interdit de fumer et d'aller au café.

CHANGEMENT DE PROFESSION - Une dame s'arrête avec surprise devant un mendiant à qui elle a l'habitude de faire l'aumône.

- Comment !... vous êtes manchot maintenant ?... Heu, pas du tout, ma bonne dame..... En me réveillant ce matin, je me suis aperçu que j'avais retrouvé la vue.... - Admettons ! mais vous n'allez pas me dire aussi que vous êtes devenu manchot ce matin...

- Ben si, ma bonne dame... Parce que de surprise, les bras me sont tombés !.....

TROP EXIGEANT - Un individu qui marche avec une canne interpelle un passant ; - La charité, mon bon monsieur, ayez pitié !... compatissant le monsieur sort son porte-monnaie ;

- Tenez, voilà cinquante centimes ! Mais quand même vous pourriez faire autre chose !.... Ce n'est pas de boîter un peu qui vous empêche de travailler...

- De quoi, de quoi ! riposte le mendiant. Pour une malheureuse pièce de dix sous, faudrait -y pas en plus que je sois aveugle et sourd-muet ?..

L'ADJUDANT A DU TACT - Le colonel a convoqué un adjudant ;

- Mon ami, il est arrivé de grands malheurs chez un des hommes de votre compagnie, le soldat MARTIN, sa maison a brûlé, sa mère est morte dans un accident d'auto et sa femme s'est enfuie avec son meilleur ami... Je compte sur vous pour lui annoncer toute cela avec ménagement.

- Soyez tranquille, mon Colonel !... ça sera fait avec tact, célérité et discrétion. - L'adjudant fait donc rassembler ses hommes dans la cour :

- Garde à vous ! Fixe ! Repos... Que les ceuses dont auxquels la maison a brûlé, qui ont leur mère qui est morte dans un accident de voiture et que leur femme s'est enfuie avec leur meilleur ami, sortent des rangs ! Garde à vous. ... ! Exécution !

- Et comme personne ne bouge... - Soldat MARTIN ! me ferez quatre jours, pourn'avoir pas obéi !....

BON REGIME - Pour maigrir, le médecin a conseillé à ma femme de faire de l'équitation.

- Et ça donne des résultats ?....

- Oui. En un mois le cheval a déjà perdu quinze kilos.

TROP CONSCIENCIEUX - Un agent de police raccompagne chez lui un individu pris de boisson.

- Vous avez tort de boire, mon pauvre vieux ! lui dit-il gentiment. Regardez vous trébuchez à chaque pas !....

- Mais non, monsieur l'Agent ! réplique l'ivrogne. Je n'ai pas tort de boire... hic ! j'ai tort de marcher.

LES MAUVAISES AFFAIRES - Un commerçant se plaint des affaires;

- Jamais je n'avais eu une semaine aussi affreuse... Jeudi j'ai juste vendu un pantalon. Vendredi je n'ai pas fait un sou. Samedi, ça a été encore pire...

- Ça n'a pas pu être pire que le vendredi, voyons !...

- Si, mon client est venu se faire rembourser le pantalon que je lui avais vendu jeudi.

LA MAUVAISE PORTE - Un mendiant arrête un passant ;

- Mon bon monsieur ! vous donnerez bien deux ou trois francs pour empêcher un homme de mourir ?...

- Ah! pas question mon ami, je suis ENTREPRENEUR des POMPES FUNEBRES !...

GARCON AFFECTUEUX - Le juge des divorces interrompt un petit garçon

- Dis-moi, mon enfant, avec qui préfères - tu rester avec ton papa ou avec ta maman ?... - Ben, Monsieur, avec celui qui gardera la voiture.....

Glané pour vpus..... par Marius REBUFFO

FESTIVITES DU MOIS DE JUILLET

Comme d'habitude, la Municipalité organise un bal public le 14 Juillet, en soirée.

Le programme précis sera publié dans la presse en temps opportun.

De plus, la Commune de Guillaumes participera cette année, au 37^{ème} Festival du Folklore International qui se déroule chaque année à Nice sous la présidence de Monsieur Jacques REDECIN.

Cette année, l'Union Internationale des Fédérations des Groupes Folkloriques présidée par notre ami, Monsieur André GHIS a bien voulu accorder à la Commune de Guillaumes une journée de spectacle qui aura lieu le 16 Juillet sur la place de Guillaumes.

Nous recevrons :

Un groupe autrichien de la Province de Salzbourg (Les Joyeux bûcherons de Flachau).

Un groupe turc composé lui-même de trois groupes de danseurs. Celui de la Mer Noire, de Gaziantep et de Silifke.

Nous sommes certains que cette manifestation sera largement suivie par les populations de la région et nous sommes heureux de donner la première annonce de cette nouveauté à nos lecteurs de la Tribune.

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES CONTRASTES

Ce concours est organisé par l'Automobile Club de Nice et de la Côte d'Azur, et par le Syndicat Intercommunal à vocation touristique du Haut-Pays.

Rappelons que la Commune de Guillaumes appartient à ce Syndicat Intercommunal présidé par Monsieur PAVESI, Président de l'Automobile Club.

Nous publions le pré-règlement en conseillant à nos lecteurs de participer à ce concours particulièrement intéressant.

Notre ami, Monsieur Marcel PAYAN, nous prie d'insérer un article sur l'utilisation des quartiers de la Cayolle et de Sanguinières.

C'est bien volontiers que nous passons cet article, témoignage du dynamisme de ce Maire.

E N T R A U N E S

PROJET DE LA STATION DE SPORTS D'HIVER ET DE VACANCES DE LA
CAYOLLE - SANGUINIÈRE

Il a été agréable aux dernières valeureuses populations de haute montagne (agriculteurs, éleveurs - artisans et hôteliers) d'écouter dernièrement à la radio M COINTAT, Ministre de l'Agriculture qui, d'après son exposé, comprend fort bien leurs problèmes.

Les solutions de salut que le Ministre envisage dans les voies du tourisme et des sports d'hiver pour assurer la maintenance de nos derniers autochtones et de leurs traditions sont les seules à retenir. Nos populations souhaitent fermement que se traduisent par des actes de tels encouragements, elles espèrent que les terrains d'implantation de la station de sports d'hiver et de vacances de Sanguinière- la Cayolle soient enfin cédés ou loués par l'Etat (question en suspens depuis trois ans) plutôt que de les laisser improductifs et enfouis sous la neige durant 5 à 6 mois de l'année.

Cependant, en collaboration avec la Municipalité, la Société d'Etudes financée par M. Gilbert BARTOLOTTA, - constructeur-promoteur - est prête à investir des capitaux importants pour les premières réalisations de ce projet qui a obtenu les avis favorables de la Commission Interministérielle pour l'aménagement touristique de la Montagne (1968) des techniciens les plus qualifiés et des personnalités éminentes de notre département.

Le plateau de Sanguinières à 2041 m d'altitude, est entouré de sommets voisins de 3 000 m, des pistes sûres peuvent être tracées et, fait non négligeable, la station se trouverait seulement à 800 mètres de la Route Nationale 202, fort bien déneigée en hiver. La rivière de la Sanguinière, au débit régulier et important, les magnifiques forêts, la flore variée sont très appréciés par les touristes durant la saison d'été.

Les municipalités et les populations de la haute Vallée du Var attendent impatiemment que l'Etat et les ministères intéressés donnent enfin le "feu vert" pour que se réalise cette opération de "survie" avant qu'il ne soit trop tard, elles précisent une fois encore que leur projet doit coexister avec celui du Parc National du Mercantour. Que les adversaires obstinés des thérapeutiques préconisées à cette hémorragie humaine prennent leurs graves responsabilités et se considèrent comme les fossoyeurs de nos derniers habitants et de leurs traditions.

Un de nos fidèles lecteurs, originaire de Sauze, nous adresse un article très intéressant sur l'origine de la Croix-Rouge.

Il s'agit de documents authentiques parus dans le journal de La France. Il nous semble intéressant d'en donner connaissance à nos lecteurs.

Rappelons la Guerre de " Crimée " en 1854 entre les armées anglo-françaises contre l'armée russe ; la victoire de l'Alma et la prise de la Tour de Malakoff.

LES PREMIERES INFIRMIERES : C'est pendant cette guerre que fut créé le premier corps des infirmières par une jeune britannique, Miss Florence NIGHTINGALE, surnommée par les soldats français " le rossignol de Sébastopol ". Elle écrivit ce que devait être le rôle des infirmières ; apprendre à un malade à vivre, l'infirmière est la servante habile de la médecine, de la chirurgie, de l'hygiène avec un sens personnel des responsabilités.

Florence NIGHTINGALE, fonda la première école d'infirmières à l'hôpital St Thomas de Londres, dont les principales règles sont encore en vigueur aujourd'hui dans le monde. Elles comportent trois années d'enseignement. A l'hôpital St Thomas de Londres les infirmières portent encore l'uniforme violet parce que c'était la couleur favorite de Florence NIGHTINGALE.

En 1859, ce fut la campagne d'Italie marquée par les Victoires de : Magenta, Solferino, Montebello, Palestro, Turbigo. L'empereur ému par les pertes sanglantes subies par les armées sut mettre fin à cette guerre en offrant à l'empereur d'Autriche qui accepta l'armistice de Villafranca signée le 11 juillet 1859.

LA CROIX ROUTE INTERNATIONALE : Le philanthrope suisse DUNANT Henri, né à Genève en 1828 organisa pour la première fois un service de secours aux blessés. Il publia " souvenirs de Solferino " en 1862, pour attirer l'attention internationale sur le sort des blessés de la guerre et proposa la création d'une société qui soignerait les blessés quelle que soit leur race, leur nationalité ou leur religion. D'où naquit la CONVENTION DE GENEVE de 1864 pour secourir les blessés sur les champs de bataille ou CROIX ROUGE de secours aux blessés.

H. DUNANT fut oublié jusqu'en 1897 où il reçut le prix du Conseil Fédéral Suisse et le prix Nobel en 1901. Il mourut à Heinen en 1910.

SUR LES BORDS DU VAR PENDANT LES CENT JOURS

(Suite et fin)

A mon retour à Antibes, j'ai trouvé les travaux pour la défense de la place mis en activité parce que avant de partir pour Entrevaux j'avais dit à chaque employé que non seulement je rendrai compte à Votre Majesté qu'on n'avait rien fait, mais encore qu'on aurait pu faire. Ce reproche paraît avoir produit un heureux effet, et je suis convaincu que les travaux iraient beaucoup mieux si les généraux chargés de les surveiller faisaient quelquefois la tournée des places et voyaient par eux-mêmes au lieu de s'amuser à écrire comme ils font.

Je repasserai par Toulon pour prévenir MM. les généraux du génie et d'artillerie de l'état des places-frontières et je leur annoncerai que j'en ai rendu compte à Votre Majesté.

Si l'esprit public ne s'améliore pas, il faut en remercier les employés du gouvernement qui ont la bonté d'envoyer la proclamation de Louis XVIII lors du débarquement de Votre Majesté. Lorsque les opinions sont aussi prononcées, il n'est pas permis de commettre des fautes aussi graves. J'en ai fait de vifs reproches à M. le Sous-Préfet de Grasse qui m'a répondu que les proclamations étaient comprises dans le Bulletin des Lois et qu'elles devaient être envoyées pour que la collection ne fut pas incomplète, que du reste il en avait senti l'inconvenance. Je ne vois dans une conduite semblable que des indices certains de bêtise ou de mauvaise intention, et je crois que de pareils personnages sont peu faits pour rester en place.

Du reste l'esprit de Grasse n'est point bon, et la conversation que j'ai eue avec M. le Sous-Préfet m'a prouvé qu'il était peu fait pour ramener l'opinion publique.

La Garde Nationale n'est encore organisée nulle part. Je sais qu'on travaille à cela à Draguignan et j'y passerai pour savoir si le travail est avancé et ensuite pourquoi on a renvoyé tous les hommes en congé limité ou illimité, quoique plusieurs d'entre eux soient susceptibles de servir. Les Gardes-côtes ne s'organisent pas. La place d'Antibes est toujours sans personnel d'artillerie et du génie.

Je pars pour Draguignan où je m'arrêterai un jour ; je partirai de là pour Toulon, Marseille et j'aurai l'honneur d'écrire de ces deux villes à Votre Majesté.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect de Votre Majesté Sire, le très humble et très dévoué serviteur.

REY, Officier d'ordonnance.

Antibes le 2 Juin 1815

Les renseignements que, de son côté, le maréchal Brune envoyait au ministre de la guerre confirmaient le rapport de Rey. Le maréchal dénonçait les intrigues royalistes, la mollesse des autorités civiles, le "mauvais esprit" des populations provençales. " Il est nécessaire de remplacer toute la gendarmerie de la 8me division militaire dont le service est trop mou par suite de ses relations familières avec les habitants". " Le clergé de Digne et de Marseille a refusé de chanter le Domine Salvum fac Imperatorem le jour de la Fête-Dieu. Sa Majesté ne peut tarder à prendre les mesures nécessaires pour le rappeler à son devoir".

Brune était heureux de signaler, le 11 juin, que la veille le curé d'Antibes l'avait prié d'assister à la messe militaire et l'avait assuré qu'il chanterait le Domine salvum fac Imperatorem : " ce qu'il a fait de très bonne grâce". Il donnerait en même temps des nouvelles " sur la situation des troupes de l'autre côté du Var.

On a fait une coupure en avant de Nice et on travaille à des batteries intermédiaires. On dit aussi que les Autrichiens font un mouvement vers les Alpes. Je saurai tout cela mieux d'ici deux à trois jours. Nous sommes si fiers que, malgré notre petit nombre, nous ne craignons rien, excepté les débarquements. Aussi ai-je cru utile d'échelonner les troupes (11 juin).

J'ai d'après vos ordres, ordonné toute cessation de communication avec l'étranger. D'après les rapports qui me sont faits, l'ennemi n'a pas de nouvelles troupes de l'autre côté du Var. Mais il est arrivé des ingénieurs autrichiens qui parcourent le pays (13 juin);

Trois bataillons arrivent à Antibes. Tout s'active pour nos fortifications de la place. Le rapport de ce jour m'annonce que de l'autre côté du Var, l'ennemi se renforce et qu'il y a des changements dans la garnison de Nice. Il y est arrivé de la cavalerie et on bivouaque la nuit sur le Var. Je n'ai que 6.000 hommes, et j'aurai sans doute bientôt sur les bras un ennemi plus nombreux qu'il faudra battre peut-être chez nous (16 juin).

On attend de Sicile pour Nice 15.000 Autrichiens). Le Ministre des relations extérieures de Piémont, M. de Valeza annonce 70.000 Autrichiens, dont les têtes de colonne ont dû entrer dans le Novarais. Le chevalier Palma lève les plans de la Roya qu'on doit fortifier. M. l'Osasco commande les forces de Nice : il y a 3.000 hommes d'infanterie et les dragons du roi, 2 ingénieurs anglais et plusieurs piémontais. Tout le pays de Nice est dévoué à l'Empereur. Presque tous les régiments italiens sont pour lui, entre autres le régiment de Gênes commandé par le colonel Stegliono. Les chasseurs piémontais (anciens 31^e français) sont pour la France, excepté le colonel-comte Mortain qui, pourtant, a servi en France, mais qui, maintenant, est comblé de faveurs du roi. La haute noblesse est dans l'oubli, surtout à Gênes ; la petite noblesse est seule favorisée et reçoit les croix et les honneurs (17 Juin).

La corvette française " Egérie ", poursuivie par deux vaisseaux anglais, a été obligée de prendre le mouillage aux îles Sainte-Marguerite (19 Juin).

Le 3^e bataillon du Var est arrivé à Antibes. Les hommes en sont fort animés par l'Empereur. Ils ont un drapeau sur lequel est écrit : " Napoléon ou la mort !".

Mauvais esprit de la population de Marseille et particulièrement des Gardes Nationales de la Provence qui ne peuvent se recruter. La force seule peut maintenir Toulon. J'envoie au Préfet du Var des instructions pour la levée en masse. Le mauvais esprit des populations provient du maintien en place de fonctionnaires bourbonniens (23 Juin).

Le 25 Juin, parvenait à Marseille la nouvelle de la défaite de Waterloo. La population se porta en masse sur les places publiques et dans les rues aux cris de " Vive le Roi !", arbora le drapeau blanc et la cocarde blanche, insulta la troupe qui dut faire feu pour se défendre. Il y avait de nombreux tués ou blessés. " Le plus grand tumulte règne dans la ville, écrivait le chef de la légion de gendarmerie". Le général comte Verdier, commandant la 8^{me} division militaire et le lieutenant-général Bizanet, commandant la place de Toulon, annoncent, dans une proclamation, l'abdication de l'Empereur, la formation d'un gouvernement provisoire et recommandent l'union entre les partis pour défendre la France contre l'étranger. Un Comité Royal Provisoire se constitue à Marseille et adresse de son côté une proclamation " de par le roi Louis XVIII " aux habitants de la Ville de Marseille et de Provence. Le manifeste a pour signataires : Borelly, le Chevalier de Candolle, A Romagnac, Bruniquel, Casimir Rostan. L'effervescence de la cité phocéenne dégénère en une insurrection menaçante. Des troupes arborent la cocarde blanche : le général Loverdo prend le commandement de l'armée " royale ". Le général Verdier se retire de Marseille à Toulon, pour préserver cette dernière ville de l'insurrection. Dans les Basses-Alpes, Riez, Manosque et Valensole se soulèvent.

Le 26 Juin, ses troupes sont ainsi réparties : le 106^o régiment à Cagnes, Saint-Paul, Vence et sur le Var ; le 14^o léger à Antibes : 1 bataillon du 35^o à Cannes, l'autre à Fréjus ; le 16^o à Grasse ; le 14^o à cheval à la Compagnie d'élite à Antibes avec un détachement sur le Var, une compagnie à Cannes, une autre à Fréjus, une autre à Draguignan, un escadron à Grasse, le reste à Marseille.

Le 28 Juin, le préfet du Var rend compte au ministre de la guerre que la tranquillité règne dans le département, grâce à la présence " du corps d'armée du maréchal Brune sur la frontière du Var ".

La situation du Corps d'observation était critique : Les places étaient insuffisamment armées et approvisionnées. On ne pouvait guère compter sur les bataillons d'élite de la garde nationale. Avec 6.000 hommes d'infanterie et un régiment de cavalerie pouvait-on à la fois garder la ligne du Var, s'opposer à une invasion par la vallée de Barcelonnette, faire face aux Anglais qui menaçaient la côte ? Geppert s'avavançait par les cols de Sainte-Anne et de la Lombardie vers le Haut-Var. D'Osasque menaçait le pont de Saint-Laurent. D'autre-part, l'armée royaliste du général Loverdo constituait elle-même, à l'ouest, un danger pour les troupes qui n'avaient pas accepté la cocarde blanche. Le maréchal Brune se trouvait isolé : les communications avec le reste de la France étaient interceptées, les subsistances et les munitions manquaient. Le Comité royal provisoire de Marseille prêtait à Brune " des sentiments contraires aux intérêts de la patrie " répandait des écrits " pour faire croire que l'armée du Var avait le projet de se porter sur Marseille et d'y établir la guerre civile". Ces imputations trouvaient du crédit parmi les populations de la Provence et même à Paris.

Lorsque un mois plus tard, Louis XVIII fera enquêter à ce sujet par Servan, adjudant commandant, ex-chef d'état-major de la 25^{ème} division militaire, ce dernier lavera l'armée du Var de des " suppositions injurieuses". Le Rapport de Servan au Ministre de la guerre sur les mouvements et la conduite de l'armée d'observation du Var depuis sa fondation jusqu'à sa soumission au roi est un long document du plus haut intérêt qui ne peut être reproduit dans les limites de cette étude particulière. Servan affirme que les troupes de l'armée du Var étaient " animées d'un bon esprit" ; il expliqua les incidents qu'il attribue à " la mésintelligence réciproque entre Marseille et cette armée qui devint seule la victime".

" Depuis le 26 Juin jusqu'au 8 Juillet, l'armée du Var demeura calme et ne fit aucun mouvement ; elle éprouvait des difficultés pour ses subsistances et ne recevait aucune instruction. " Le maréchal Brune jugea prudent de retirer ses troupes autour de Toulon, dépôt d'un grand intérêt national qu'il importait de conserver. Le 4 juillet, il apprit par "un extrait de lettres postées à Toulouse et y arrivées de Marseille " que, du côté de la Savoie, un armistice avait été conclu" entre le maréchal duc d'Albufera et le Comte de Bubna, commandant des armées françaises et autrichiennes".

Il parla avec le gouverneur d'Osasco ; ils arrêterent les termes d'un projet de suspension d'armes. Dès le 8 juillet, Brune commença à retirer des troupes de la ligne du Var." Un armistice de huit jours fut conclu avec le général ennemi devant Nice, assure Servan. ". En effet, " le 9 juillet, à une heure de l'après-midi, sur la demande faite par le maréchal Brune, à l'effet d'éviter l'effusion du sang, porte le texte de la convention, il a été conclue une suspension d'armes de huit jours entre Son Excellence le commandeur Gacherano d'Osasco, commandant les troupes de S.M le roi de Sardaigne et commandant général de la ville et pays de Nice et Son Excellence le maréchal Brune, commandant en chef le 9^o Corps d'observation et gouverneur de la Provence".

La suspension d'armes était fixée à huit jours, sous la condition de se prévenir 18 heures d'avance dans le cas où l'on recevrait des gouvernements respectifs l'ordre de rompre. Les postes français devaient se retirer de la ligne du Var et les troupes du roi de Sardaigne occuperaient le village de Saint-Laurent aussitôt après la ratification de la convention.

" Le Corps d'observation abandonna immédiatement la ligne du Var pour se porter sur Brignoles et Toulon, lit-on dans le Rapport de Servan. Le 106^{me} Régiment d'Infanterie fut laissé seul à Antibes. La première colonne de l'armée qui s'était mise en marche le 8 Juillet arriva à Brignoles le 11". D'Osasco faisait occuper Saint-Laurent par des détachements des régiments de Coni et de la Reine et des Chasseurs de Savoie.

Le maréchal Brune chargea un maréchal de camp et un capitaine de vaisseau de se rendre à Paris pour " demander des ordres officiels". Ils furent arrêtés à Aix par des partisans intéressés à ce que les dispositions loyales de l'armée du Var et de son chef ne fussent pas si promptement connues. De graves incidents se poursuivirent à Aix à cette occasion. Le maréchal Brune dut prendre des otages. Le 22 Juillet, les officiers généraux signèrent l'acte de soumission au roi et le maréchal consentit à faire arborer le drapeau blanc.

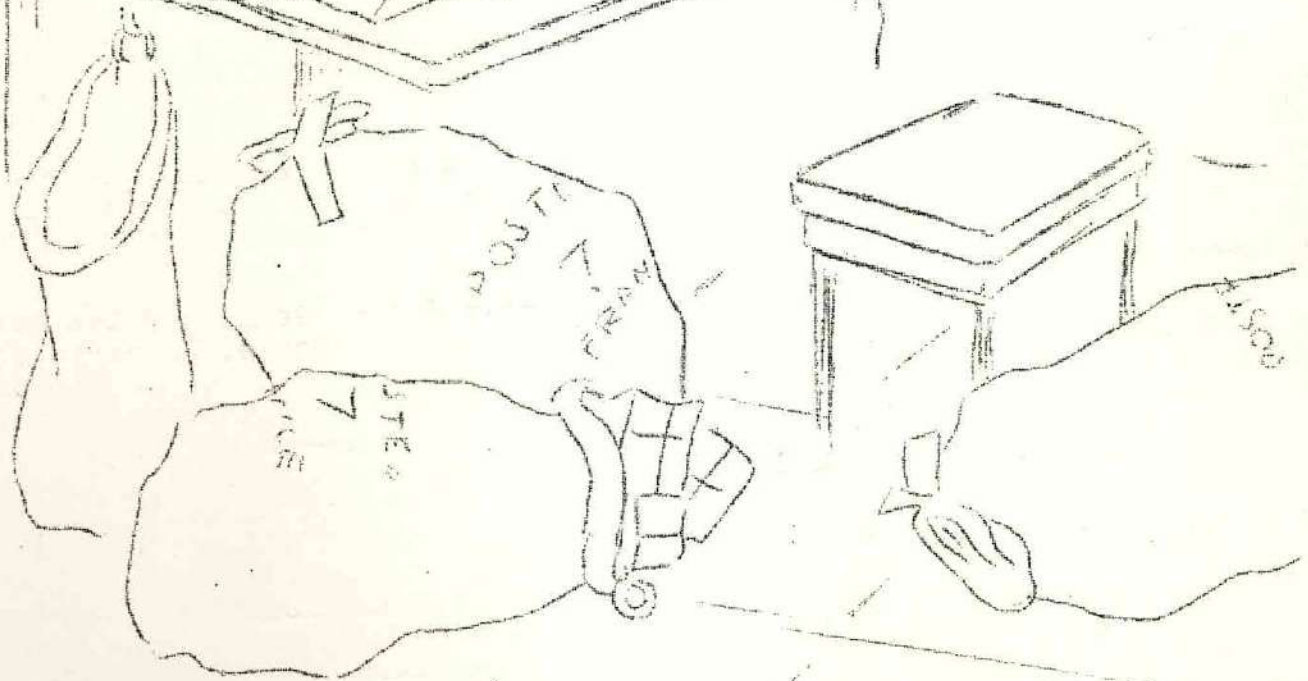
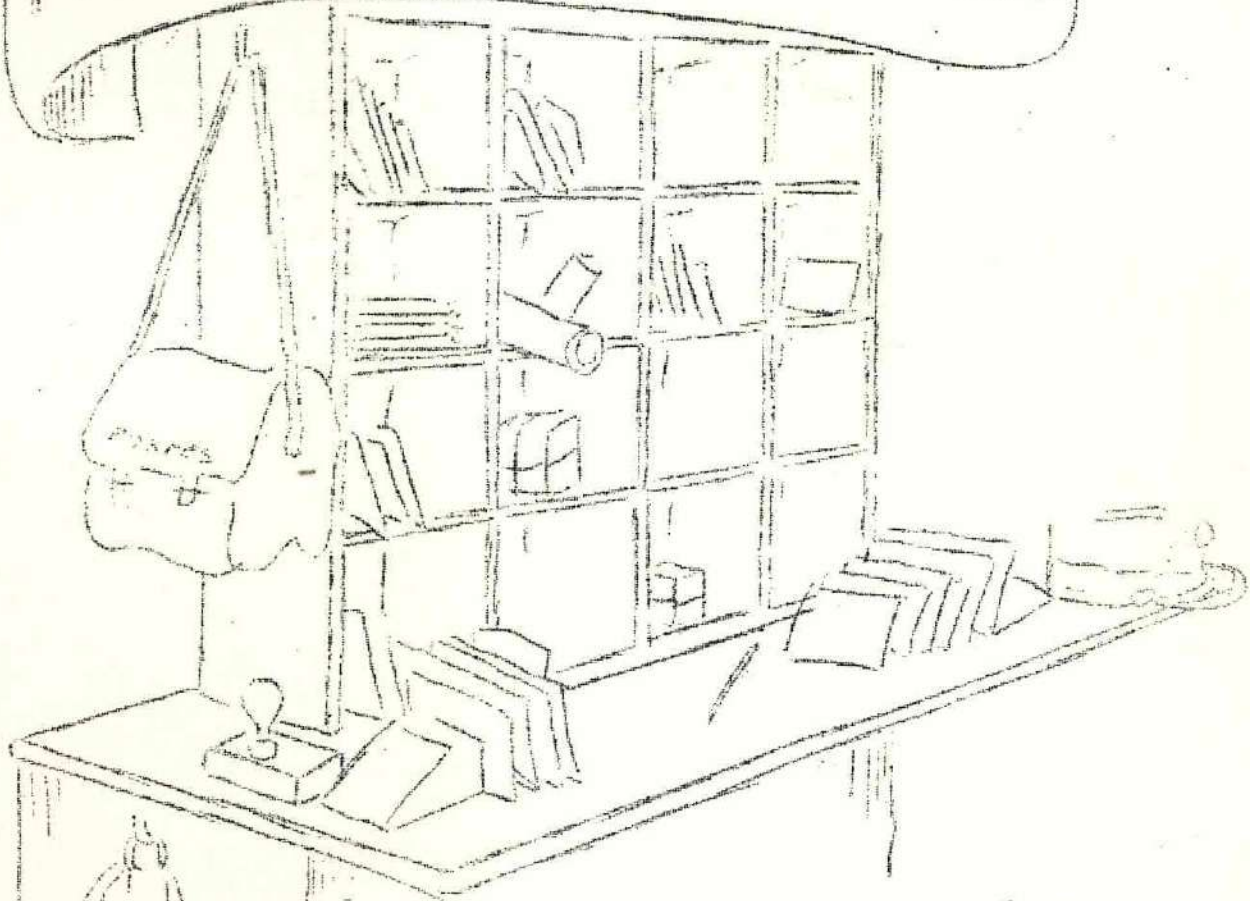
Mais l'armistice du pont du Var n'avait été agréé ni par les généraux autrichiens ni par la cour de Turin. Le régiment d'Aoste, la division Geppert et un bataillon tyrolien entraient, sans rencontrer d'opposition, dans la place d'Entrevaux. D'Osasco avança ses troupes sur la ligne de Cagnes à Vence. La brigade Geppert et le régiment d'Aoste descendirent le cours de l'Estéron, laissant des postes d'observation par intervalles. Le général Geppert se joignit près du littoral au général Nugent qui arrivait de Naples avec un corps d'armée autrichien. Le colonel du régiment d'Aoste reçut l'ordre de marcher sur Brignoles. Une escadre anglaise, venant de Gênes débarqua des troupes. D'Osasco se déclara malade, passa le commandement de son armée au comte Ghilini, colonel du régiment provincial de Tortona et se rendit à Turin, assure Ferdinando Pinelli dans sa Sotografia Militare del Piemonte, un'continuazione di quella del Saluzzo (Turin 1854).

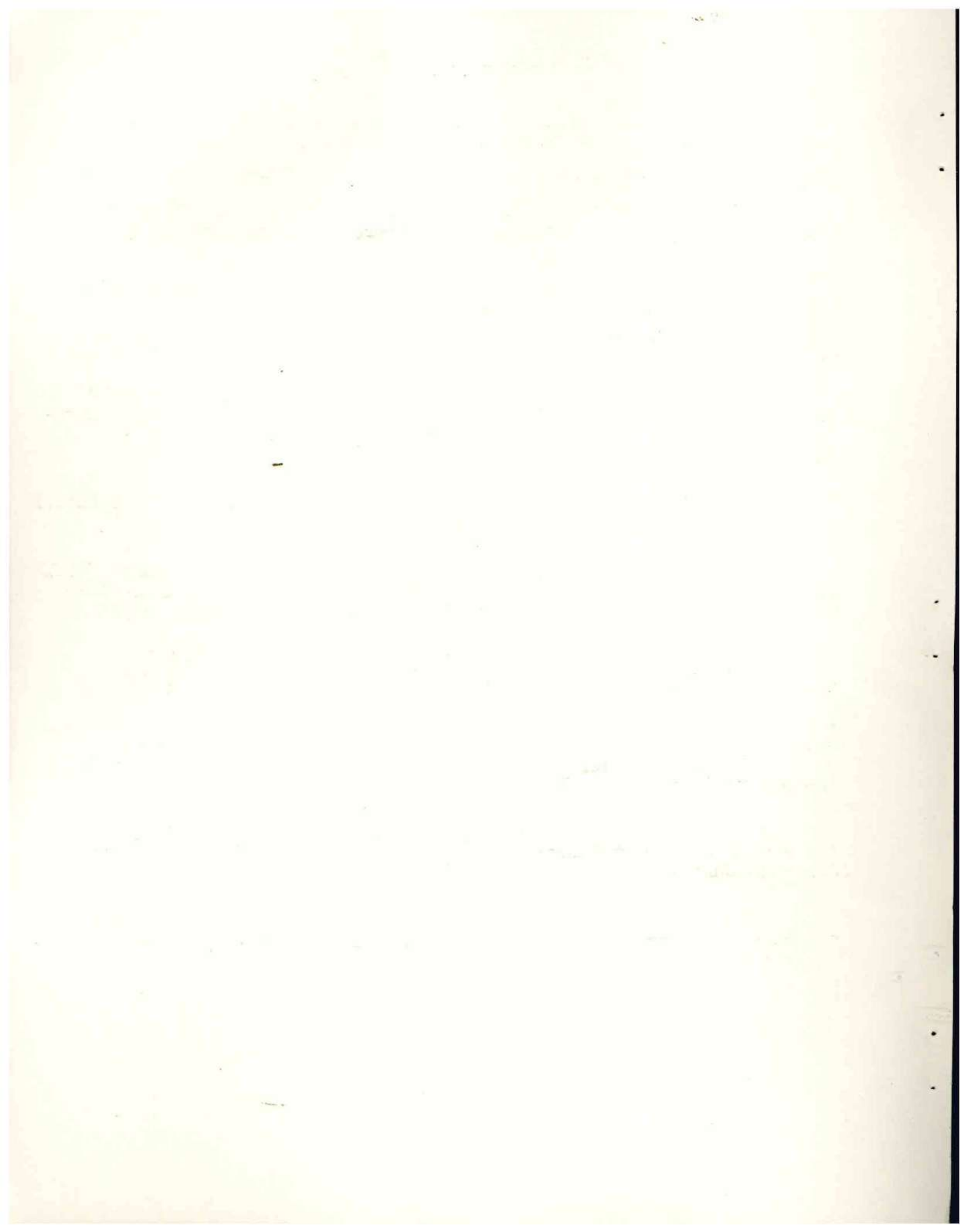
Une fois de plus, la Provence était envahie.

Le maréchal Brune était lâchement assassiné à Avignon, à l'auberge du Palais-Royal, par le portefaix Guindon, dit Roquefort, chasseur de la Garde Nationale. . .

Paul CANESTRIER.

NOUVELLES FAMILIALES





NAISSANCES

Nous avons malheureusement appris avec beaucoup de retard la naissance de Stéphane HAMMANNATTI survenu le 2 Janvier.

Le nouveau-né est le petit-fils de nos hôteliers de Guillaumes.

Le 16 mars est né à Nice, Sandra fille de Monsieur et Madame Bruno EUTIZI, résidant maintenant à Valberg et originaire de la Ribière.

C'est avec plaisir que nous avons appris la naissance de Sébastien, fils de Monsieur et Madame CASTELLO.

Rappelons quela maman est la fille de nos concitoyens, Monsieur et Madame Louis MANDINE, qui résident actuellement à Puget Théniers.

A Paris, est née Cloé, fille de Monsieur et Madame Jean NIERLICH arrière petite fille de Madame Pauline ROBERT et petite fille de Madame Yvonne ROBERT, native de Guillaumes, résidant actuellement à Nice où elle est institutrice.

A Marseille est né Marc DELPUI, fils de Monsieur et Madame DELPUI et petite fille de Madame Madeleine ASTIER.

De Nice, on nous a appris la naissance le 2 juin de Sandra TOCHE arrière petite fille de Madame Veuve Joséphine GRAILLE, petite-fille de notre ami, M. René GRAILLE et fille de M et Madame Serge TOCHE.

Nous avons appris la naissance à Nice de Jocelyne DELMAS. La jeune maman est la fille de notre ami, Monsieur Robert LUCARINI, Adjoint au Maire de Péone et de Madame née WASSERMANN.

A Péone, nous avons appris la naissance de Laurent, fils de Monsieur et Madame Henri NOEL et petite-fille de Monsieur et Madame Denis REYNIER et arrière petite-fille de Monsieur et Madame MOUTTET, les propriétaires de l'Hôtel les Flocons à Valberg.

A Puget-Théniers, nous avons appris la naissance de Pascale, fille de Monsieur et Madame Roger LAUGIER et petite-fille de Madame Juliette CHELDI de Villeneuve d'Entraunes.

Toutes ces naissances nous font grand plaisir et il nous est agréable d'adresser nos meilleurs voeux aux nouveaux-nés et nos compliments aux parents.

M A R I A G E S

Le 4 avril 1972, ont été unis à la Mairie de Guillaumes, Monsieur Daniel DUMONT, gendarme en notre ville avec Mademoiselle Lucette ROBERT de Daluis.

C'est avec plaisir que nous avons appris le mariage de Monsieur René PROFIZI, avec Mademoiselle Geneviève CENTER.

Le mariage a été célébré à Marseille le 1er avril. Le jeune marié était bien connu à Guillaumes où il avait l'habitude avec sa famille de passer les vacances d'été à l'Hôtel DE LUCA.

Le 22 Avril a été célébré à l'église de Sanary, le mariage de Monsieur Max EUTIZI avec Mademoiselle Sophie GUIGANTI.

Le jeune marié est le fils de nos concitoyens, Monsieur Emile EUTIZI et de Madame née Renée NIEL.

C'est avec plaisir que nous avons appris le mariage de Mademoiselle Arlette MONTAUTI, avec Monsieur Jacques LEBLANC.

La jeune mariée est la petite-fille de notre ami, Monsieur Laurent SIGAUD et la fille de Monsieur et Madame MONTAUTI, nos fidèles concitoyens.

A Péone a été célébré le 27 mai, le mariage de Mademoiselle Arlette LUCARINI avec Monsieur Wilfrid BAUDIN. La jeune mariée est la fille de notre ami, Monsieur Ernest LUCARINI, commerçant à Péone et la nièce de Monsieur Robert LUCARINI, Adjoint au Maire de Péone.

De même, à Péone, nous apprenons le récent mariage de Mademoiselle Bernadette CLARY, institutrice et fille de Monsieur Charles CLARY, Adjoint au Maire de Péone.

Le jeune marié est Monsieur Roger UGO, employé de laboratoire à Nice.

Nous avons été très heureux d'apprendre le mariage de Monsieur Hervé LEON avec Mademoiselle Nicole CHAMPOUSSIN.

Le jeune marié est le fils de Monsieur Aimé LEON, entrepreneur à Puget-Théniers qui a souvent travaillé sur des chantiers importants à Guillaumes et dans le Canton. Une brillante réception a réuni tous les amis du jeune couple à Entrevaux.

A tous ces jeunes couples, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

D E C E S

Nous avons appris avec regret le décès de Monsieur Eugène BONNET survenu à Nice, le 16 avril dernier.

Le défunt était le beau-frère de Madame Baptistine BONNET et l'oncle de Messieurs Joseph et Marcel BONNET et de Madame Hervé GRILLIE, née BONNET.

Les obsèques ont été célébrées en l'église de l'Hôpital Pasteur à Nice.

A toute sa nombreuse famille et en particulier à son épouse, nous adressons nos sincères condoléances.

Nous avons appris à Puget-Théniers, le décès de notre concitoyen Monsieur Julien PICHE, originaire de Guillaumes.

Retiré à Puget-Théniers, chez son fils Darius à qui nous adressons nos sincères condoléances, le défunt est parti à l'âge de 89 ans, après une vie bien remplie.

A Guillaumes est survenu le décès de Monsieur Marius RICHERME, à l'âge de 76 ans.

Le défunt qui appartenait à une vieille famille guillaumoise était exploitant agricole dans notre Commune presque jusqu'à la fin de sa vie.

Les obsèques célébrées le 30 avril groupaient toute la population de Guillaumes et en particulier, l'Association des Anciens Combattants.

Le deuil était conduit par Madame CAYOL née RICHERME et les familles DAVID et GINIEY, à qui nous adressons nos sincères condoléances.

C'est avec une profonde émotion que nous avons appris la mort de Madame Veuve Victoire PHILIP survenue le 28 Mai à Grasse.

La défunte était âgée de 86 ans.

Les obsèques ont été célébrées en la cathédrale de Grasse le 30 Mai Originaire de Guillaumes, appartenant à la famille BOYER, la défunte a passé toute sa vie parmi nous et son départ sera certainement regretté par toute la population.

A ses enfants, Marcel et Andréa PHILIP, nous adressons notre témoignage de sympathie et de sincères condoléances.

A Nice est décédée le 4 juin, Madame Mélanie RIBOTY veuve PELAT, à l'âge de 83 ans, originaire de Guillaumes.

Nos sincères condoléances à sa famille.

Nous avons appris le décès survenu en Corse le 8 mai de Madame ROCCHI, la mère de notre concitoyen Monsieur Joseph ROCCHI à qui nous tenons à donner un témoignage de sympathie dans cette douloureuse épreuve.

A Pécene, nous avons appris le décès de Monsieur Irénée BELLIEUD, survenu le 2 Mai.

Aux familles LUCARINI et BELLIEUD, nous tenons à exprimer nos sincères condoléances.

Nous avons appris à Beuil, le décès de Madame Veuve Anaïs FÉRAUD, survenu à l'âge de 83ans.

A son fils, Monsieur Louis FÉRAUD, Conseiller Municipal et à son gendre, Monsieur Edgard ROBION et à toute sa famille, frappée par ce deuil, nous adressons nos très sincères condoléances.

A Entraunes, nous avons appris le décès survenu à Toulon de Madame Augusta ROUBAUD, qui était apparentée avec plusieurs familles de cette Commune à qui nous adressons nos très condoléances.

=====

B I E N V E N U E

Nous avons appris l'installation définitive à Guillaumes de Monsieur et Madame COZZOLINO.

Commerçants fixés à Marseille, ils prennent la suite de la maison LONG Frères et Cie.

C'est une lourde tâche à laquelle ils sont maintenant attelés mais ayant eu l'occasion d'apprécier leurs qualités d'entreprise, nous souhaitons et nous sommes certains qu'ils sauront maintenir cette grande affaire commerciale dans l'économie de la Haute Vallée du Var.

Monsieur et Madame COZZOLINO sont accompagnés d'une famille importante en particulier, de deux enfants et nous souhaitons à tous ces nouveaux venus parmi nous, une vie agréable et une bonne réussite.

A ces souhaits de bienvenue qu'il nous soit permis d'ajouter quelques mots de reconnaissance envers la famille LONG qui en créant, il y a maintenant plusieurs générations, ce magasin général a contribué largement à la prospérité de notre Commune.

Nous accueillons avec plaisir, Monsieur et Madame Ange BOTTIN qui ont pris la suite dans le commerce de boulangerie de Monsieur GINESY.

Boulangier de métier, Monsieur BOTTIN a su faire apprécier ses qualités à Péone et à Annot et nous sommes certains qu'il saura maintenir ce commerce de boulangerie dans la tradition du bon pain de Guillaumes.

Nous leur souhaitons une bonne réussite ainsi qu'un séjour agréable parmi nous à lui, à sa femme et à toute sa petite famille.

A cette occasion d'accueil, nous ajoutons volontiers quelques mots pour dire combien nous sommes reconnaissants à Monsieur Charles GINESY qui a exercé avec compétence et honnêteté son commerce de boulangerie à Guillaumes depuis plus de 50 ans.

La pharmacie de Guillaumes appartient maintenant à Monsieur et Madame ALARY, qui viennent de Cagnes sur Mer.

Nous leur souhaitons vivement de se plaire à Guillaumes et nous sommes certains que dans ce service important pour la population ils seront parfaitement à même de donner satisfaction à toutes les familles du Canton.

D E P A R T S

Nous avons appris le départ par mutation du gendarme MEUNIER qui a été affecté à la Compagnie de Puget-Théniers.

Nous le regrettons vivement d'autant plus que nous avons apprécié ses qualités en maintes circonstances.

À l'occasion de ce départ le Chef de la Brigade avait réuni à la Brigade les autorités civiles autour d'une table d'apéritif. Cette cérémonie de départ s'est déroulée de la meilleure façon.

Nous souhaitons au gendarme MEUNIER, une belle carrière.

C'est avec regret que nous avons appris le départ de Monsieur et Madame MILLET, nos pharmaciens de Guillaumes depuis 1966.

Ils ont rempli leurs fonctions professionnelles avec beaucoup de dévouement à la satisfaction générale, malgré les grandes difficultés que présentent parfois l'exercice de la profession de pharmacien en milieu rural.

De plus, Monsieur MILLET avait tenu à s'intégrer à la population de Guillaumes à travers l'Association Sportive et à travers le corps des Sapeurs-Pompiers.

Au regret de l'ensemble de la population, il faut donc ajouter ceux des sportifs et ceux des sapeurs-pompiers.

Nous souhaitons à Madame MILLET une brillante réussite professionnelle et nous espérons revoir cette famille sympathique durant la période estivale parmi nous.

D I S T I N C T I O N S

Nous avons appris avec plaisir la réussite au C.A.P.E.S Français Moderne, de Nicole BRACHET, fille de Madame Maurice DURANDY.

Nous avons appris avec plaisir la promotion de Monsieur Charles DURANDY parmi les employés municipaux de la ville de Nice.

Il a été récemment promu chef de bassin, fonction qu'il exerce principalement à la Piscine Jean Médecin.

Rappelons qu'il s'agit du fils du Docteur DURANDY, Maire de Guillaumes.

Nous lui adressons nos compliments et nos meilleurs vœux de réussite professionnelle.

DERNIERE MINUTE

Monsieur et Madame Ange TONELLI nous font part de la venue au monde de leur petit-fils Jean- Michel BIANCHI le 31 mai.

Nous leur adressons nos compliments et nos vœux ainsi qu'à Monsieur et Madame BIANCHI.

A Valberg, nous venons d'apprendre le décès du père de Monsieur Richard POHL survenu à Nice.

Nous lui adressons nos très sincères condoléances ainsi qu'à tous les membres de cette famille frappée par ce deuil.

C'est avec beaucoup de peine que nous venons d'apprendre le décès d'un des nôtres survenu le 9 juin, à la suite d'une longue maladie.

Robert PONS né à Châteauneuf d'Entraunes en 1909 appartenait à une importante et très nombreuse famille du canton de Guillaumes parmi laquelle nous comptons notre ami, Monsieur Ernest PONS, Conseiller Municipal de Guillaumes.

Travailleur acharné, il avait commencé sur les chantiers de l'entreprise paternelle Joseph PONS, pour ensuite entrer dans l'Administration des Ponts et Chaussées. Finalement, il avait tenu à reprendre son travail du début et il avait créé sa propre entreprise de travaux publics. C'est à la tête de celle-ci qu'il a marqué entr'autres son passage dans cette profession à Guillaumes par la remise en état de notre école actuelle, à Valberg, par la construction de l'école en 1953, à Esteing par la construction du chalet -refuge de la Maison Cantonnière.

Mobilisé pendant la Guerre-39-40, il prit ensuite une part active dans les combats de Libération du Canton de Guillaumes.

C'est avec une réelle émotion que nous adressons nos condoléances émues à son épouse, à ses enfants et à ses frères et soeurs.

Nous sommes heureux de vous informer que l'Hôtel l'Oustalet de notre ami, Monsieur Lucien A NAUD Ancien Conseiller Municipal de Guillaumes, sera exploité à partir du 24 Juin par Mesdames LAUGIER et CREULY.

Nous nous félicitons de ce choix car Madame LAUGIER a fait preuve de ses qualités professionnelles aussi bien à l'Hôtel " Le Coq en Pâte " qu'à la Croix du Sapet.

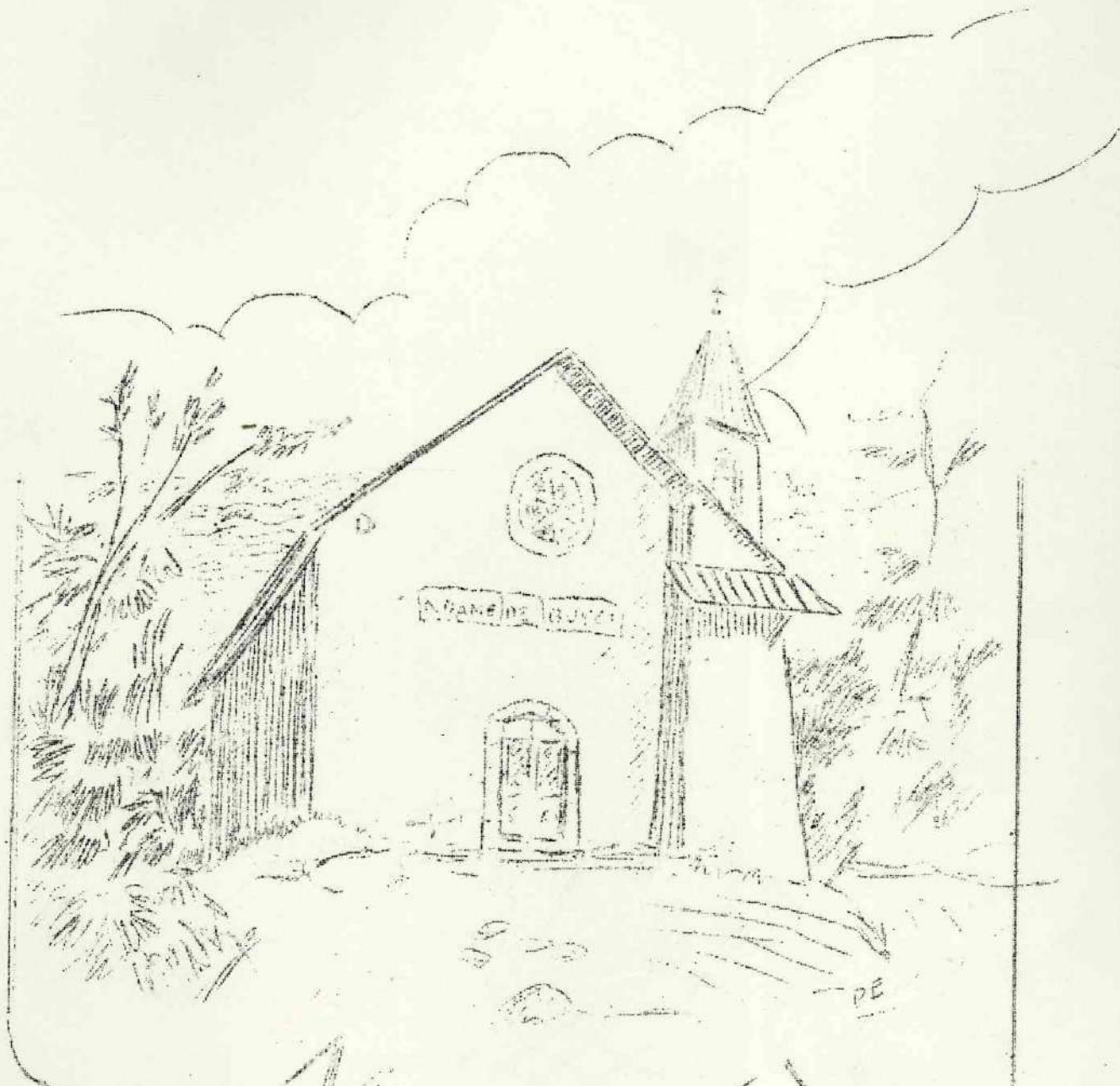
Nous souhaitons la meilleure réussite à cette exploitation,

N° 41 - JUIN 1972

Abonnement : 10 frs

C.C.P. Marseille 9040-18
Percepteur de Guillaumes

Paraissant au cours du
premier trimestre
deuxième trimestre
troisième trimestre
quatrième trimestre



AVANCE DE BUYER